

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 avril 2013

### **Campagne tarifaire 2013 : la Fédération UNICANCER, la FHF et la FEHAP demandent plus de transparence dans la gestion du Fonds d'intervention régional**

La Fédération française des Centres de lutte contre le cancer (Fédération UNICANCER), la Fédération hospitalière de France (FHF) et la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP) s'inquiètent du manque de transparence sur le mode d'attribution du Fonds d'intervention régional (FIR).

Dans un courrier commun adressé le 19 avril dernier à la direction générale de l'offre des soins (DGOS), les trois fédérations hospitalières demandent que le mécanisme d'attribution du FIR soit encadré, explicité et qu'un dispositif de suivi soit mis en place. Cela afin de garantir la transparence et l'équité de ce financement et préserver l'équilibre budgétaire des établissements de santé.

La Fédération UNICANCER, la FHF et la FEHAP constatent qu'un an après la création du FIR, les établissements de santé n'ont aucune visibilité sur l'attribution, par les agences régionales de santé, des 1,325 milliard d'euros affectés au FIR en 2012. Près de deux tiers de ce montant a pourtant été voté par les Parlementaires pour les établissements de santé dans le cadre du Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2012.

La première circulaire de la campagne tarifaire pour 2013 annonce un élargissement considérable du périmètre du FIR, avec l'intégration de dix nouvelles missions d'intérêt général (MIG) et le transfert des six catégories de gestion des aides à la contractualisation (AC). Entre 2012 et 2013, le FIR voit ainsi sa gestion des MIGAC destinées aux établissements de santé plus que doubler.

L'ensemble des MIGAC représentent actuellement 11% de l'objectif de dépenses des établissements de santé. Leurs transferts croissants dans le FIR et le manque de transparence qui y est associé provoquent une grande inquiétude concernant la perte de financements potentiels pour les établissements de santé, déjà soumis à un contexte économique très contraint. Il semble donc fondamental que soit mis à disposition des Fédérations un document récapitulatif de l'ensemble des MIGAC issues du FIR par établissement de santé.

#### **Contacts presse :**

##### **Fédération UNICANCER**

Valérie Perrot-Egret  
Directrice de la communication  
01 44 23 55 66  
[v-perrot-egret@unicancer.fr](mailto:v-perrot-egret@unicancer.fr)

##### **FEHAP**

Coralie Cuif  
Directrice de la communication  
01 53 98 95 08  
[coralie.cuif@fehap.fr](mailto:coralie.cuif@fehap.fr)

##### **FHF**

##### **Cédric Lussiez**

Directeur de la communication  
01 44 06 85 22  
[c.lussiez@fhf.fr](mailto:c.lussiez@fhf.fr)

## **A propos d'UNICANCER et de la Fédération UNICANCER :**

Seul groupe hospitalier exclusivement dédié à la lutte contre le cancer, le Groupe UNICANCER a été créé en 2011 par les Centres de lutte contre le cancer et leur fédération. Constituant un réseau régional et national, les Centres de lutte contre le cancer sont des établissements de santé privés à but non lucratif, participant au service public hospitalier. Ils assurent des missions de soins, de recherche et d'enseignement, avec une prise en charge en conformité avec les tarifs conventionnels et l'absence de pratiques libérales. Le groupe est porteur d'un modèle de cancérologie basé sur l'individualisation des traitements et le continuum recherche-soins.

UNICANCER est piloté par la Fédération française des Centres de lutte contre le cancer (Fédération UNICANCER), l'une des quatre fédérations hospitalières représentatives dans notre pays. La Fédération UNICANCER a été fondée par les Centres en 1964 pour gérer leur convention collective et les représenter auprès des pouvoirs publics.

UNICANCER en chiffres : 20 établissements de santé, 16 000 salariés, 1,8 milliard d'euros de recettes, plus de 250 essais cliniques en cours, plus de 100 000 patients hospitalisés par an.

Pour plus d'information : [www.unicancer.fr](http://www.unicancer.fr)

## **A propos de la FHF :**

Créée en 1924, la Fédération hospitalière de France (FHF) réunit plus de 1 000 établissements publics de santé et autant de structures médico-sociales, soit la quasi-totalité des établissements du secteur public. Ces établissements adhèrent, depuis la réforme statutaire de 2006, à l'une des 28 fédérations hospitalières régionales de métropole et d'outre-mer. Grâce à son caractère fédérateur et sa dimension nationale, la FHF remplit une triple mission : Promouvoir l'hôpital public et des établissements médico-sociaux ; Informer les professionnels ; Représenter les établissements.

La FHF a également pour fonction d'élaborer de nouvelles propositions dans le cadre du débat législatif.

Pour plus d'information : [www.fhf.fr](http://www.fhf.fr)

## **A propos de la FEHAP :**

La Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs est la fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif présente dans tous les champs de la protection sociale. Les établissements et services Privés Non Lucratifs allient la mission de service public et un mode de gestion privée, pour l'intérêt collectif. Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale des établissements sont les suivantes : garantir l'accès aux soins, la prise en charge et l'accompagnement de tous, assurer la permanence et la continuité des soins et la prise en charge tout au long de la vie de toutes les pathologies, de tous les handicaps et de la perte d'autonomie.

La FEHAP en chiffre c'est 3 730 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par quelque 1 600 organismes gestionnaires (associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance), plus de 246 600 lits et places, 183 500 professionnels pour 2,5 millions de personnes accueillies chaque année.

Pour plus d'information : [www.fehap.fr](http://www.fehap.fr)